

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 JANVIER 2026**

L'an deux mil vingt-six le 15 janvier à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de CUSY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Patricia MERMOZ, Maire.

Présents : MM. AFFOLE Stéphane. ALLAIRE Sébastien. BOGEY Serge. BOISSON Guillaume. BROUSSE Michèle. BRUNIER Emmanuel. CARRIER Pierre. KELLER André. KERCRET-FERNANDES Patricia. METRAL Sylvie. MUNOZ Véronique

Pouvoir : GEORGE Fabien a donné pouvoir à BOGEY Serge

Absente : VAGNARD Aurélie

Secrétaire de séance : MUNOZ Véronique

Quorum : 8

ORDRE DU JOUR :

1 - Approbation du procès-verbal du 11/12/2025

2 – Délibérations

2.1 Création d'un emploi permanent à temps non complet de mois de 17h30

2.2 Décision modificative n°1 du budget Centre de Loisirs

2.3 Plan de financement relatif à l'opération « Travaux de Gros Entretien Reconstruction 2026 » avec le SYANE

2.4 Contrats d'Assurance des Risques Statutaires 2027 – 2030, et conventions de participation Prévoyance 2027-2032

3 - Questions diverses

Madame le Maire informe le conseil de la suppression du point 2.2 Décision modificative n°1 du budget Centre de Loisirs

1 – Approbation du procès-verbal du 11/12/2025

Approuvé à l'unanimité.

2 – Délibérations

2.1 Création d'un emploi permanent à temps non complet de mois de 17h30

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la création d'un emploi d'agent de surveillance à temps non complet (12,94/35) du 1er avril au 3 juillet 2026 pour la surveillance des enfants sur le temps méridien. L'emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C ou, à défaut, par un agent contractuel. Le Maire est chargé de signer les documents relatifs au recrutement. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

2.2 Décision modificative n°1 du budget Centre de Loisirs

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le mouvement de crédits suivant dans le budget Centre de Loisirs 2025 :

Section Fonctionnement Dépenses chapitre 65

C/65888 – Autres charges diverses de gestion courante + 15.00 €

Section Fonctionnement Dépenses chapitre 011

C/6064 – Fournitures administratives - 15.00 €

2.3 Plan de financement relatif à l'opération « Travaux de Gros Entretien Reconstruction 2026 » avec le SYANE

Dans le cadre des travaux d'éclairage public, le Conseil municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire concernant le programme 2026 du Syndicat des Énergies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE), à l'unanimité :

- Approuve le programme de travaux de gros entretien et reconstruction de l'éclairage public, tel que présenté lors du Conseil municipal, pour un montant global estimé à 88 828,41 €, dont 52 375,17 € de participation communale et 2 665,85 € de contribution au budget de fonctionnement.
- S'engager à verser au SYANE la participation communale et la contribution au budget de fonctionnement telles que définies.

Le Conseil municipal prend acte que ces engagements permettront au SYANE de procéder à la réalisation des travaux sur la commune dans le cadre de son programme 2026.

2.4 Contrats d'Assurance des Risques Statutaires 2027 – 2030, et conventions de participation Prévoyance 2027-2032

Le Maire expose :

- L'opportunité pour la Collectivité de souscrire des contrats d'assurance statutaire couvrant tout ou partie des frais laissés à sa charge, conformément aux textes régissant le statut de ses agents ;
- L'opportunité de faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « Prévoyance » ;
- La possibilité de confier au Centre de gestion (CdG74) l'organisation d'une procédure de mise en concurrence et, le cas échéant, la souscription des contrats pour le compte de la Collectivité.

La collectivité, après validation du conseil municipal, charge le CdG74 de lancer une procédure de marché public, éventuellement pour le compte de plusieurs collectivités, en vue de souscrire des contrats d'assurance auprès d'une entreprise agréée.

1. Pour le contrat risques statutaires :

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : décès, congé pour invalidité temporaire imputable au service, maladie ordinaire et temps partiel pour raison thérapeutique sans lien avec un arrêt préalable, longue maladie et maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire ;
- Agents affiliés IRCANTEC : congé pour invalidité imputable au service, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité et accueil de l'enfant ;

Ces contrats devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2027.
- Régime du contrat : capitalisation.

2. Pour la convention de participation prévoyance :

Cette convention devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Incapacité, Invalidité, Décès, Minoration de retraite, Rente éducation

Cette convention devra également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée de la convention : 6 ans, à effet au 1^{er} janvier 2027.
- Régime du contrat : capitalisation.

La décision d'adhérer aux contrats ou à la convention fera l'objet d'une délibération ultérieure et de la signature d'une convention spécifique avec le CdG74.

3. Questions diverses

- o 16/01/2026 : visite de la réalisation de la Cour du Vivant à l'école élémentaire par le DASEN de Haute-Savoie et représentants du PNR des Bauges
- o Réunion d'information Mutuelle JUST le 12/02 au foyer communal. Des permanences seront ensuite tenues en mairie pour les demandes d'information des habitants.
- o A partir du 02/03/2026 : début des séances d'atelier numérique en salle du Conseil pour les + de 55 ans. Inscription en mairie.
- o Don de 3000€ par la MSP au CCAS
- o Travaux aménagement du centre débuteront début mars (fin tvx prévue fin juin)
- o Travaux nouveau local pour les employés techniques à l'arrière du foyer communal terminés.
- o Date des Vœux au personnel par la mairie le 30/01/2026

La séance est levée à 20 heures 35.

Le Secrétaire,
Véronique MUNOZ



Le Maire,
Patricia MERMOZ

